

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 11-12

Artikel: Maîtriser la fausse teigne sans acide acétique
Autor: Lerch, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1082004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maîtriser la fausse teigne sans acide acétique

Robert Lerch, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
(robert.lerch@apiservice.ch)

Tous les produits envisageables pour lutter contre la fausse teigne doivent obligatoirement faire l'objet d'une homologation en Suisse. Une telle autorisation officielle fait défaut pour l'acide acétique. En supprimant cet acide, il n'y a plus de biocide légalement disponible sur le marché suisse contre ce ravageur.

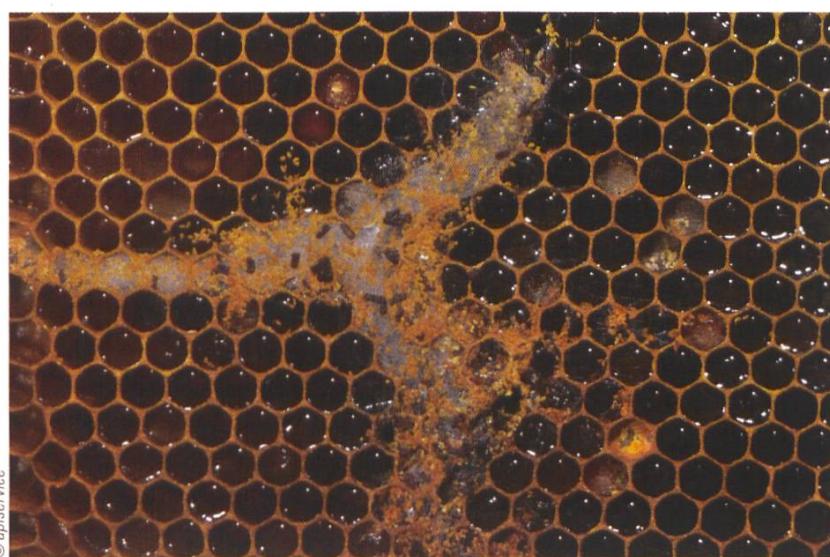
Il est désormais interdit d'utiliser de l'acide acétique contre la fausse teigne. Jusqu'à présent, l'utilisation d'acide était encore tolérée par les autorités. Ce n'est maintenant plus le cas. Dans le cadre des contrôles de la production primaire, l'utilisation de biocides sera désormais examinée de plus près.

La fausse teigne se nourrit des matières riches en protéines contenues dans les cadres de couvain : il s'agit du pain d'abeilles et de restes des cocons des nymphes d'abeilles accumulées contre la paroi des cellules. Plus il y en a sur les cadres stockés, plus la fausse teigne se développe pendant les mois chauds.

Dans l'aide-mémoire 4.4.2. Stockage des cadres, le Service sanitaire apicole recommande de fondre les cadres de hausse ayant contenu du couvain et ceux avec du pollen directement après la récolte. Les cadres de nourriture ne peuvent être stockés que de façon temporaire et doivent être utilisés le plus rapidement possible ou être conservés à moins de 12°C.

Depuis longtemps déjà, de très nombreux apiculteurs n'utilisent plus de biocides pour lutter contre la fausse teigne. De ce fait, les faibles quantités de produits vendus font qu'une homologation n'est plus rentable pour les distributeurs.

Aide-mémoire 2.6.
Fausse teigne



Galeries creusées
par la fausse teigne
sur un cadre



Armoire à cadres après la récolte estivale de miel.



Armoire à cadres après resserrement en fin d'automne.

© apiservice

Les mesures techniques et physiques suivantes (prévention et lutte) se sont imposées.

Prévention :

- Ne conserver que des cadres de hausse dont la cire est claire, sans pollen et n'ayant jamais contenu de couvain.
- Conserver séparément les cadres de nourriture et les cadres de hausse. Fondre et non stocker les cadres ayant contenu du couvain. Les cadres de couvain qui sont entrés en contact avec des varroacides de synthèse (déconseillés par le CRA et le SSA), doivent être éliminés ou peuvent être utilisés pour la production de bougies.
- Stockage des cadres : au frais (moins de +12°C), dans un local aéré, à la lumière
- Fondre régulièrement les vieux cadres
- Pas de colonies faibles
- Lors de l'entreposage, contrôler régulièrement s'il y a des déjections de fausse teigne

Lutte :

- Congeler à -18°C les cadres de nourriture durant deux jours, puis les stocker dans des caisses fermant hermétiquement
- Fondre ou détruire immédiatement les rayons avec présence de soies

En résumé : en tant qu'apicultrices ou apiculteurs, nous pouvons parfaitement maîtriser la fausse teigne en pratiquant une hygiène rigoureuse des cadres et en stockant des cadres de réserve pendant la saison fraîche, même sans biocides.